

# Syndicat des Orthophonistes de Haute Savoie

SDO 74

82, route d'Annecy  
74410 SAINT-JORIOZ

Téléphone 04 50 64 43 14



## Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2018 du SDO 74 du 14 mars 2019

Mercredi 14 mars 2019 s'est tenue à l'Hôtel « La Mamma » à Annecy, l'Assemblée Générale du SDO74 pour l'année 2018 en présence de 28 orthophonistes syndiqués. 5 bons pour pouvoir ont été enregistrés.



Présidente de séance : Aurélie VILLUENDAS,

Secrétaire de séance : Pascale BASSET-REYNE.



### RAPPORT MORAL

#### **1. INFORMATION / SOUTIEN AUX ADHERENTS**



□ Site « sdo74.fr » : Newsletters électroniques, articles, relances formations et réunions, petites annonces  
Jean-Yves ROMAGNE, bénévole, présent à nos côtés depuis la formation du site et Marie- Laurence SOMERVILLE au sein du CA

□ 1 page Facebook gérée par Avelyne BERLIOZ du CA  
□ Réponses aux questions juridiques, professionnelles et déontologiques

- Par mail :

[sdo74presidence@gmail.com](mailto:sdo74presidence@gmail.com) géré par Claire VITTOZ et Aurélie VILLUENDAS

- Par téléphone : 04.50.64.43.14

#### **2. COMMISSION PARITAIRE DEPARTEMENTALE**

Composition de l'équipe des commissaires paritaires pour 2018 :

Titulaires :

- Cécile Allègre
- Aurélie Villuendas

- Claire Vittoz-Vaconnet
- Magali Vouaux

Suppléantes :

- Isabelle Georges-Levrey
- Laurence Besset
- Pascale Basset-Reyne
- Cécile Humbertclaude

Résumé de la dernière CPD :

- Dépenses stables
- 262 orthophonistes libérales au 12/03/2018
- SCOR utilisé par 97% des orthophonistes
- Si changement d'adresse mail □ modifier sur espace pro (90% d'utilisateurs)
- Messagerie sécurisée (« ms santé », « monsisra ») (88% d'utilisateurs)
- Double prise en charge / prise en charge concomitante
- Indemnités journalières maternité = vigilance
- Contrats incitatifs (32 communes en « très sous doté »)
- Espace pro sur le site AMELI.FR : Mr Ducrocq (responsable informatique) encourage à le contacter au 04.50.88.61.72 pour la mise en place de l'espace pro ou de la messagerie sécurisée
- Quelques plaquettes envoyées par la CPAM (cf. pièces jointes : Annexe 1)



- L'avenant 16 à la convention nationale a modifié les conditions d'attribution des aides pérennes (article 29) :
  - indicateur 1 : disposer d'un logiciel métier compatible DMP.
  - indicateur 2 : disposer d'une version à jour des logiciels.
  - indicateur 3 : utiliser la solution SCOR pour la transmission à CPAM des pièces justificatives numérisées.
  - indicateur 4 : atteindre un taux de télétransmission en flux sécurisé > ou = à 70 %.
  - indicateur 5 : disposer d'une adresse de messagerie sécurisée de santé.

Les indicateurs 1 et 5 ont été neutralisés pour l'année 2018 en raison de leur faible déploiement.

Les orthophonistes ayant atteint les indicateurs 2, 3 et 4 bénéficieront d'une aide de 490 € versée par la CPAM du lieu d'installation.

- Concernant l'indicateur supplémentaire : « Engagement à une prise en charge coordonnée des patients : participation à une équipe de soins primaires (ESP) ou à une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ou à une maison de santé pluri-professionnelle (MSP) » : cet indicateur, s'il est rempli, permet de bénéficier d'une aide supplémentaire de 100 €.

Pour percevoir cette aide de 100 €, les orthophonistes remplissant ce critère devront se rendre sur leur espace Ameli pro et déclarer cet indicateur selon les indications que leur donneront leur CPAM. Chaque CPAM est en train d'informer les orthophonistes des modalités de déclaration. Celle-ci devra se faire de mi-février à mi-mars.

La prochaine CPD étant le 17 juin prochain, merci de faire remonter vos questionnements une quinzaine de jours auparavant.

### **3. FORMATION CONTINUE**

L'équipe de formation continue :

- Aurélie VILLUENDAS
- Claire VITTOZ-VACONNET
- Avelyne BERLIOZ



Formation Continue 2018

- 3 Formations complètes
  - Examath par Marie-Christel Helloin et Anne Lafay (3 jours en DPC et/ou FIF-PL)
  - Dyslexies et Dysorthographies développementales par Laurence Launay (5 jours en DPC et/ou FIF-PL)
  - EVALEO par Monique Touzin et Jacques Roustit (2 jours en FIF-PL)

Formation Continue 2019

- 5 Formations
  - L'Evaluation des Pratiques Professionnelles par Sophie TRICOT (4 demi-journées en DPC) 8 mars, 11 mai et 6 juillet □ COMPLET
  - La Dysphagie: bilan et prise en charge par Sylvie Josien (2 jours en DPC et/ou FIF-PL) 08 et 09 avril 2019
  - Métacognition: apprendre à apprendre par Laura Bertleff (2 jours) 23 et 24 mai 2019
  - Enfants présentant des troubles du langage écrit : baser son intervention orthophonique sur des données probantes par Anaïs DELEUZE (2 jours en DPC et/ou FIF-PL) 10 et 11 octobre 2019 □ COMPLET
  - Atelier pratique de la rééducation vocale par Sylvie JOSIEN (2 jours en DPC et/ou FIF-PL) 21 et 22 novembre 2019

Quelques informations supplémentaires :

ANDPC (Agence Nationale du Développement Professionnel Continu)

- Toujours l'indemnisation pour perte de ressources avec un forfait annuel plafonné à 852€ (431,90€ pour le professionnel et 420 € pour l'organisme) (avec un maximum de 14h de formation en présentielle).
- Obligation triennale pour les orthophonistes d'avoir réalisé 2 actions de DPC dans deux des 3 domaines :

- Formation
- Evaluation des pratiques professionnelles
- Gestion des risques

Créer son espace personnel sur [mondpc.fr](http://mondpc.fr)

Rapport moral voté à l'unanimité : 0 contre, 0 abstention.

## RAPPORT FINANCIER

1. COMPTE SYNDICAT □cf. pièces jointes : Annexe 2
2. COMPTE FORMATION CONTINUE □cf. pièces jointes : Annexe 3



Rapport financier voté à l'unanimité : 0 contre, 0 abstention.

## ACTUALITE SYNDICALE ET PROFESSIONNELLE

- La revalorisation tarifaire
- Inscription au SDORRA
- Le livret Pro (accessible sur votre compte du site de la FNO)
- Admission en formation initial et recherche
- Congrès Fédéral de Bordeaux (6 au 8 juin) avec les nouvelles orientations
- Réformes des retraites
- Grilles salariales : imposées en août, pas de modifications > prélèvement CSG modifiée à venir

### Actualités locales

- Rencontre au CHANGE : Soirée sur la discussion de la création d'un centre référent. Discussions pluridisciplinaires
- Présentation de l'URPS à l'Impérial Palace + 2 conférences sur la déglutition à tous les âges (35 participants)

## APPEL A CANDIDATURE

Tous les membres du bureau sont sortants.

11 orthophonistes se présentent : Corinne AGNELLET-SIVIGNON, Cécile ALLEGRE, Pascale BASSET-REYNE, Avelyne BERLIOZ, Laurence BESSET, Isabelle GEORGES-LEVREY, Cécile HUMBERTCLAUDE, Dominique LAURENT, Marie-Laurence SOMERVILLE, Aurélie VILLUENDAS, Claire VITTOZ-VACONNET.

Election du nouveau CA à l'unanimité : 0 contre, 0 abstention.

Bonne année syndicale à tous !

Pour information, un Conseil d'Administration s'est tenu dès la fin de l'Assemblée Générale, conseil qui a permis de constituer un nouveau bureau dont voici la composition :

Présidente	Aurélie VILLUENDAS
Vice-présidentes	Claire VITTOZ-VACONNET Cécile ALLEGRE
Secrétaire	Pascale BASSET-REYNE
Trésorière	Isabelle GEORGES-LEVREY

Nouvelle adresse siège social : 82 route d'Annecy – 74410 SAINT-JORIOZ

Nouvelle adresse de gestion : 82 route d'Annecy – 74410 SAINT-JORIOZ

Contact mail : sdo74presidence@gmail.com

Téléphone : 04.50.64.43.14

Adresse de facturation et relations avec la banque : inchangée chez Mme GEORGES-LEVREY 149 rue des Narcisses – 74330 EPAGNY

Pascale BASSET-REYNE  
Secrétaire



Aurélie VILLUENDAS  
Présidente

